Prévention des risques psychosociaux, équilibre vie pro/perso et maladie

L'essentiel : Tous les signaux de risques psychosociaux (RPS) sont là : maladies et accidents imputables au service, reconversions, disponibilités. Le SYNCASS-CFDT refuse que les directeurs soient les boucs émissaires d'organisations sous tension.

Prévenir et traiter les RPS

- **Dispositif de signalement et comité de suivi :** 52 signalements en 2024, 50 en 2025, 48 à septembre 2026. Bilan en demi-teinte : l'écoute est appréciée par les signalants, mais les signalements sont souvent trop tardifs et les suites données parfois frustrantes.
- **Facteurs de risque :** fin de carrière, prise de poste à haute responsabilité en début de carrière, établissements difficiles ou isolés.
- **Les demandes du SYNCASS-CFDT :** formation à la gestion des conflits dès l'école, accompagnement structuré et doté de moyens renforcés, élargissement de l'audition d'équipes que le CNG a commencé à conduire, coaching ouvert aux directeurs en arrêt maladie engagés dans un projet de mobilité, médiation développée, compagnonnage des jeunes chefs D3S, respect de la charte de l'éthique et de la responsabilité.

Équilibre vie professionnelle et personnelle : ce que revendique le SYNCASS-CFDT

- **Un accord à négocier sur le temps de travail :** droit à la déconnexion, télétravail, égalité professionnelle.
- **Gardes de direction :** régulation de leur fréquence ; les directions communes étendues créent des bouleversements qui doivent être mesurés dans les périmètres et la fréquence des gardes.
- **Temps partiels :** chantier national pour un droit effectif (temps partiel de droit ou thérapeutique, fins de carrière, retraites progressives).
- **Réorganisations :** maîtriser les contraintes des postes impactés par les directions communes éclatées et les fonctions mutualisées (déplacements, amplitude horaire).

Santé et maladie

- **Acquis :** conseil médical national pour les trois corps.
- **Réalisations du SYNCASS-CFDT :** guide du SYNCASS-CFDT « Vos droits face à la maladie », grande enquête sur la santé mentale (plus de 1 300 réponses) présentée aux journées nationales du SYNCASS-CFDT.
- **Inégalité à corriger :** application aux D3S et DS du RIFSEEP dans les mêmes conditions que pour les DH en cas de maladie, avec le maintien de la partie fixe du régime indemnitaire (IFSE).
- **Exigences du SYNCASS-CFDT :** service de santé au travail distinct de celui de l'établissement, reconnaissance des pathologies mentales liées au travail, protection sociale complémentaire en santé et en prévoyance.